

République Française

Département de l'Essonne

Téléphone: 01 64 98 31 03

Fax: 01 64 98 31 09

E. Mail: mairie.mondeville@wanadoo.fr



Liberté
Egalité
Fraternité

Arrondissement d'Etampes

Canton de la Ferté-Alais

Mairie de Mondeville

18, Grande Rue - 91590 Mondeville

Mondeville, le 3 avril 2010

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2010

PRESIDENT : M. : Jean-Pierre DELHOTAL, Maire,

PRESENTS : Mmes : Rolande BRUERE, Martine DELHOTAL,
Catherine GOYARD, Lucile GRONDARD

Mrs : Daniel PESCHEUX, Jean-François
PRIOUX, Martial VIE

ABSENTS EXCUSES : Mmes : N. DOS SANTOS (pouvoir à R. Bruère),
P. PETERLONGO (pouvoir à M. Vié),
V. HERRY (pouvoir à L. Grondard)

Secrétaire de séance : Mme Rolande BRUERE

Invitée : Mme Grange (trésorière)

Ouverture de la séance à 20 h 30 par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2010
- Approbation du Compte administratif 2009
- Approbation du Compte de Gestion 2009
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition 2010
- Emprunt
- Subventions aux associations
- Budget Primitif 2010
- Nomination d'un nouvel adjoint
- Indemnités des adjoints
- Création de régie (avenant)
- Création d'un parking au cimetière

1) Approbation du procès verbal du 1^{er} mars 2010

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le procès verbal du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2010.

N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès Verbal.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

2) Approbation du Compte Administratif 2009

Le Conseil Municipal désigne comme Présidente Martine Delhotal pour présenter le Compte Administratif 2009 pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses constatées au 31/12/2009	308 532.28 €	
Recettes constatées au 31/12/2009)		339 463.02 €
Excédent reporté 2008 (R.002)		82 185,78 €
DM1 2009		57,65 €
Total :	308 533.02 €	421 706.45 €
Résultat cumulé de l'exercice (excédent)		<u>113 173.43€</u>

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes
Dépenses constatées au 31/12/2009	96 352.31 €	
Recettes constatées au 31/12/2009)		170 106,52 €
Déficit reporté 2008 (D.001)	87 290.37 €	
	Total :	170 106,52 €
	183 642.68 €	
Solde d'exécution cumulé déficitaire		<u>-13 536,16 €</u>
Reste à réaliser 2009 :	<u>67 532.28 €</u>	
Dépenses section investissement		

Monsieur le Maire quitte la salle pendant le vote.
Le Conseil Municipal déclare toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes.

Madame la Présidente propose au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2009.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

3) Approbation du Compte de Gestion 2009

Le Compte de Gestion 2009 est en tout point identique avec le Compte Administratif 2009. Monsieur le Maire précise que celui-ci ne présente ni observation, ni réserve de sa part.

Les montants des sommes à recouvrer et des mandats sont conformes aux écritures du Compte Administratif 2009.

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Compte de Gestion 2009.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

4) Affectation des résultats 2009

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Martine Delhotal pour Commenter l'affectation des résultats 2009.

Investissement :

Résultat CA 2008 :	- 87.290,37 €
Résultat de l'exercice 2009 :	73.754,21 €
Restes à réaliser 2009 :	- 67.532,28 €

Montant à prendre en compte Pour l'affectation de résultat :	- 81.068,44 €
---	---------------

Fonctionnement :

Résultat CA 2008 :	169.476,15 €
Virement à la section de Fonctionnement :	87.290,37 €
Résultat de l'exercice 2009 :	30.987,65 €
 Résultat de clôture	 113.173,43 €

Affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement global Cumulé au 31/12/2009 :	113.173,43 €
Affectation obligatoire (compte 1068) :	81.068,44 €

Solde disponible affecté :

Affectation à l'excédent reporté de Fonctionnement (R002) :	32.104,99 €
Total affecté au compte 1068 :	81.068,44 €

Monsieur le Maire soumet au vote l'affectation des résultats 2009.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

5) Taux d'imposition 2010

Monsieur le Maire propose une augmentation de la part communale de 2 % sur les 4 taxes (Foncier bâti et non bâti, d'habitation et compensation relais).

Après débat, Monsieur le Maire soumet au vote la proposition.

Taxe d'habitation :	6,71 % en 2009	6,84 % en 2010
Taxe foncière (bâti) :	10,56 % en 2009	10,77 % en 2010
Taxe foncière (non bâti) :	51,59 % en 2009	52,62 % en 2010
Taxe professionnelle :	15,62 % en 2009	Supprimée en 2010
et remplacée par la « compensation relais » :		15,93 % en 2010

Soit un produit attendu de : 144.634 €.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

6) Emprunt

Monsieur le Maire propose que, pour équilibrer le Budget Primitif 2010, dans la section investissement, de faire un emprunt de 70.000 € afin de réaliser les projets prévus sur 2010. A savoir, que notre commune a un très faible taux d'endettement avec 3 prêts en cours de remboursement.

- Terrain + grange fin en mars 2011 (9 ans)
- Contrat rural fin en juin 2015 (13 ans)
- L'église fin en novembre 2012 (10 ans)

Deux prêts se sont terminés en octobre et décembre 2009 (école).

Monsieur le Maire soumet au vote le principe de l'emprunt de 70.000 €

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

7) Subvention aux associations

Monsieur le Maire informe qu'un budget de 900 € est prévu à répartir aux différentes associations qui en ont fait la demande.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

- La Mondevilloise : 250 €
- Agit'Anim : 200 €
- Le P'tit Mond' : 200 €
- Mondeville et son histoire : 150 €

- L'Association des chasseurs de Mondeville : 50 €
- Les anciens combattants : 50 €

Monsieur le Maire soumet au vote cette répartition.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

8) Budget Primitif 2010

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2010 et souligne que le tableau sera joint au compte rendu.

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2010, chapitre par chapitre. Il est équilibré tant en recettes qu'en dépenses, il a été arrêté comme suit :

Section fonctionnement :

Recettes : 345.454,99 €

Dépenses : 345.454,99 €

Section investissement :

Recettes : 304.743,24 €

Dépenses : 304.743,24 €

Soit un budget total de : 650.198,23 €

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

9) Nomination d'un nouvel adjoint

Suite à la démission d'Edith Niveau acceptée par Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire propose son remplacement par Vincent HERRY. Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

10) Indemnités des adjoints

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a jamais souhaité proposer comme adjointe Martine Delhotal de par son lien de parenté, malgré le poste qu'elle occupe aux finances.

Depuis le début du mandat, elle perçoit une part de l'indemnité du Maire et Vincent Herry perçoit la même indemnité prélevée sur l'indemnité globale des adjoints.

De par sa nomination, il est proposé de répartir sa précédente indemnité sur les 4 adjoints et Martine Delhotal, afin que chacun reçoive la même indemnité, soit la somme de 289,74 €, ce qui correspond à 7,66 %. L'indemnité du Maire reste inchangée.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

(Abstention : M. Delhotal)

11) Avenant pour la régie du comité d'animation

11-1 La régie du comité d'animation a été créée lors du Conseil Municipal du 4 janvier 2010. A cet effet, la trésorerie nous a demandé de modifier la délibération initiale par l'avenant suivant :

Article 4 : (ajouter) liste des manifestations

- Fête du village,
- 13 juillet,
- Vide greniers,
- Marché de Noël,
- Concert,
- Thé dansant,
- Théâtre,
- Expositions,
- Spectacles enfants.

Article 5 : (ajouter) carnet à souches.

Article 7 : (rajouter 3 comptes)

- 70632 Redevances et droit de services à caractère de Loisirs
- 7083 Locations diverses (ex : vaisselle)
- 758 Produit divers de gestion courante (buvette et mètre/linéaire)

Article 8 : Liste des manifestations

- Vœux du Maire,
- Fête du village,
- Cérémonie du 8 mai,

- 14 juillet,
- Vide greniers,
- Cérémonie du 11 novembre,
- Marché de Noël,
- Concert,
- Thé dansant,
- Théâtre,
- Expositions,
- Spectacles enfants

Article 10 : (rajouter 1 compte)

- 60228 Autres fournitures non stockées

Article 12 : Un carnet de chèques sera ouvert au nom du régisseur

Article 14 : Le montant maximum autorisé passe à 2.000 €

Monsieur le Maire soumet au vote la modification de la précédente Délibération.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

11-2 A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'ensemble des tarifs de locations et de consommations :

- Rappel des tarifs de la location de la Salle Polyvalente (tarifs déjà délibérés)

- Week-end 300 € (mondevillois) 500 € (extérieurs)
- Une journée 150 € (mondevillois) 250 € (extérieurs)
- Vaisselle (100 couverts) 50 €

- Tarif des emplacements

- Vide greniers 5 € le m/l (mondevillois)
6 € le m/l (extérieur)
- Marché de Noël 8 € le m/l

- Tarif des consommations

- Café, thé, chocolat	0,50 €
- Cidre au verre	0,50 €
- Vin chaud, bière au verre	1,00 €
- Boissons en canette	1,00 €
- Crêpe, croissant, part de gâteau	1,00 €
- Glace mister freeze	0,50 €
- Glace à l'italienne, magnum	1,00 €
- Sandwich, tartine	2,00 €
- Merguez, frites	2,50 €
- Saucisse frites	2,50 €
- Steak haché frites	2,50 €
- Lard frites	2,50 €
- Barquette de frites	1,00 €
- Repas simple	10,00 €
- Repas spécial	15,00 €
- Repas festif	20,00 €
- Entrée thé dansant (avec consommation)	2,00 €

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

12) Création d'un parking au cimetière

Dans le cadre d'une demande de subvention au titre des amendes de police (PASR) 2010, une étude a été effectuée par la DDEA au titre de l'ATESAT pour l'aménagement d'un parking au cimetière. Le projet s'élève à 51.340 € HT avec une subvention possible de 80 % sur un plafond de 60.000 €. Ce parking se situerait à droite du hangar existant sur un terrain devenu communal lors du remembrement.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition d'aménager un parking au cimetière.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21h10

Le Maire,
J.P DELHOTAL